

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 27 octobre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-134

Objet de la délibération : **MARCHE N°2020-30 - ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN, REPARATION ET AMELIORATION AVEC MAINTENANCE DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC- AVENANT N°2**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt sept octobre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session , à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 20 octobre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, VERAN Jean-Pierre donne procuration à FABRE Gérard, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, AUDIBERT Eric donne procuration à LOUDES Serge, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, TONARELLI Patrice donne procuration à CONSTANS Jean-Michel.

Absent : GUEIT Laurent.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2194-8 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n° 2021-51 du Bureau de Communauté du 19 mars 2021 relative à l'attribution du marché n°2020-30 « Accord cadre à bons de Commande d'entretien, réparation et amélioration avec maintenance du réseau d'éclairage public » ;

CONSIDERANT que le marché n° 2020-30 a été passé selon un appel d'offres ouvert et conclu avec un minimum annuel de commande fixé à 5000 € HT et un montant maximum annuel de commande fixé à 65 000 € HT ;

CONSIDERANT que le marché a été notifié le 30 mars 2021, à la SAS AZUR TRAVAUX (83170 BRIGNOLES) pour une durée de douze mois, reconductible trois fois ;

CONSIDERANT qu'il convient d'ajouter une ligne de prix supplémentaire au bordereau des prix unitaires du marché afin de pouvoir disposer d'une équipe de monteur avec nacelle ;

CONSIDERANT que l'ajout du prix nouveau au bordereau des prix unitaires doit être acté comme modification du marché public n°2020-30, effectuée par voie d'avenant conformément à l'article R.2194-8 du Code de la Commande Publique (0% d'augmentation des masses financières du marché qui restent inchangées : montant minimum annuel de commande de 5000 € HT et montant maximum annuel de commande de 65 000 € HT) ;

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°2020-30 : Accord cadre à bons de commande d'entretien, réparation et amélioration avec maintenance du réseau d'éclairage public ainsi que tous les actes y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 27 octobre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND